

FNEM CFE-CGC et ASSOCIATION DE LA DEFENSE DES

AVANTAGES EN NATURE

Le 21 mai 2013, la FNEM CFE-CGC et l'Association de défense des avantages en nature présidée par Gaston LOEFFLER se sont réunies pour analyser les conséquences des décisions de justice qui ont mis à mal les prétentions des adhérents de ces organisations à recouvrer leurs droits imprescriptibles aux AVNAT, après amortissement du capital.

Des questions restent en suspens :

Lien de subordination avec les Charbonnages de France au moment de la signature du contrat, rupture du principe d'égalité de traitement selon que l'on ait eu recours au rachat ou non.

En outre les dirigeants de ces organisations s'interrogent sur la conformité des décisions de justice avec l'article 6 de la convention européenne des droits d l'homme.

Par conséquence, en Assemblée Générale ils ont été mandatés pour engager le combat au niveau européen afin de mettre un terme aux discriminations.